



LE PETIT SAINT GARENNAIS *Express*



Chers Saint-Garennaises, Saint-Garennais,

Depuis 2020, le projet assainissement était remis en question. Aujourd'hui, après délibération à l'Agglomération Seine Eure, je peux me permettre de vous dévoiler le projet d'extension du réseau d'assainissement pour septembre 2026. Il démarrera à partir d'Emainville, passera par la rue des Huttes, Tourneville, Bailly avec ses rues adjacentes et par la Départementale ainsi que la rue de l'Eglise et desservira les résidences. Bien sûr, plusieurs réunions seront prévues au moment venu.

Les travaux de la salle des fêtes se déroulent normalement : le planning est tenu. Lorsqu'il y a des rénovations, nous ne sommes pas à l'abri de surprises mais le chef de chantier Monsieur Cotterel est très prévoyant et nous le remercions pour son professionnalisme.

L'école est finie, les enfants ont passé une excellente année. Nous remercions Monsieur Marie, Directeur remplaçant, pour son efficacité à ce poste qui lui était inconnu jusqu'alors. En espérant que l'année prochaine soit aussi paisible et bienveillante. Le Maire et son conseil municipal, soucieux de l'épanouissement et de la réussite de ses jeunes écoliers, encouragent la lecture. Ainsi, tous les ans, nous leur offrons des livres choisis par leurs soins dans le but qu'ils s'intéressent à la découverte de la nature, aux animaux, au sport, aux différents pays, qu'ils voyagent dans leur tête et qu'ils puissent s'exprimer facilement. Nous offrons également des dictionnaires français/anglais pour l'entrée en sixième. Le distribution des prix s'est effectuée en présence de Martine Girbal, conseillère municipale en charge de l'école. Notre implication témoigne de l'importance que la municipalité accorde à la lecture et à l'éducation. Très bonnes vacances à toutes et à tous !

Liliane Bourgeois

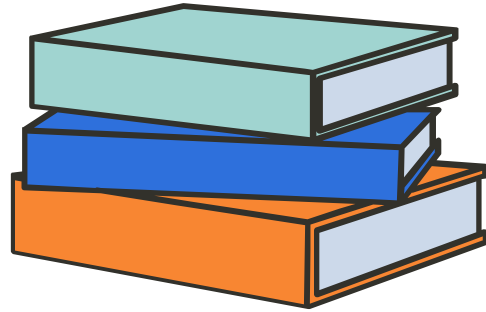


Distribution des livres offerts par la mairie



Salon du livre

Le 3ème salon du livre fut un véritable succès. En raison des travaux à la salle des fêtes, l'événement s'est déroulé dans les locaux de l'école. Pas moins de 60 auteurs ont répondu présents, proposant une diversité de genres littéraires. Des artistes ont également animé le salon : L'Atelier de Virginie B a présenté ses créations florales et ses bougies artisanales et Coralie Gougeon a animé un atelier d'origami et exposé ses aquarelles. Un grand bravo à Sylvie Venter, présidente de la bibliothèque, aux bénévoles et à l'équipe de la mairie dont l'aide a contribué à la réussite de cette journée.



Pâques

20/04

Une cinquantaine d'enfants de Saint Pierre la Garenne ont participé avec enthousiasme à la traditionnelle chasse aux œufs organisée par le Comité des Fêtes. Les jeunes participants ont exploré les recoins de la place et du parking de l'école à la recherche des chocolats dissimulés, faisant de cette matinée un moment de bonheur et de partage au sein de la commune.



Fête des 100 jours

22/04

Dès 16h, la cour de récréation de l'école des Sources s'est animée pour la traditionnelle fête des 100 jours. Cet événement, à la fois éducatif et festif, offre une occasion unique d'explorer les mathématiques de manière ludique. Pour cette journée spéciale, les enfants ont participé à divers ateliers créatifs et gourmands. Les apprentis cuisiniers ont préparé crêpes, roses des sables, cookies et gâteaux. Parallèlement, d'autres élèves ont confectionné de jolies cravates colorées et ont plié avec soin de jolis papillons. Ces activités ont été encadrées par Mme Roussel, Mme Pierrat, Mme Bienasz et M. Marie ainsi que par Sandrine et Sophie, Mme Debray (Service Civique) et quelques parents impliqués. Leur présence et leur accompagnement ont grandement contribué au succès de ce bel après-midi de partage.



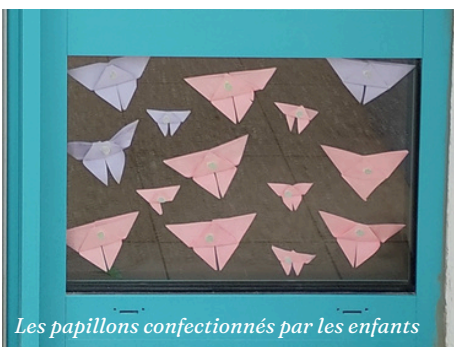
Effervescence dans la cour de l'école pour la fête des 100 jours



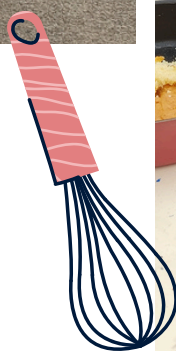
Stand des pâtisseries à la fête des 100 jours avec Sandrine et Sophie



Eniola LACHEURE avec sa cravate collectionnée accompagnée de son frère Emert.



Les papillons confectionnés par les enfants



Sylvie VENTER, Présidente de la bibliothèque



Salon du livre à l'école des Sources



Une cinquantaine d'enfants ont participé à la traditionnelle chasse aux œufs

30/03

Après-midi Jeux de société

26/04

Organisé par Bryan Lefevre, adjoint municipal, avec l'équipe de Sylvie Venter, cet événement a rencontré un beau succès. Une quinzaine de participants de tous âges se sont joyeusement "pris au jeu" ! L'ambiance chaleureuse et les échanges animés ont fait de cet après-midi un moment de partage et de plaisir pour tous.



Après-midi jeux de société

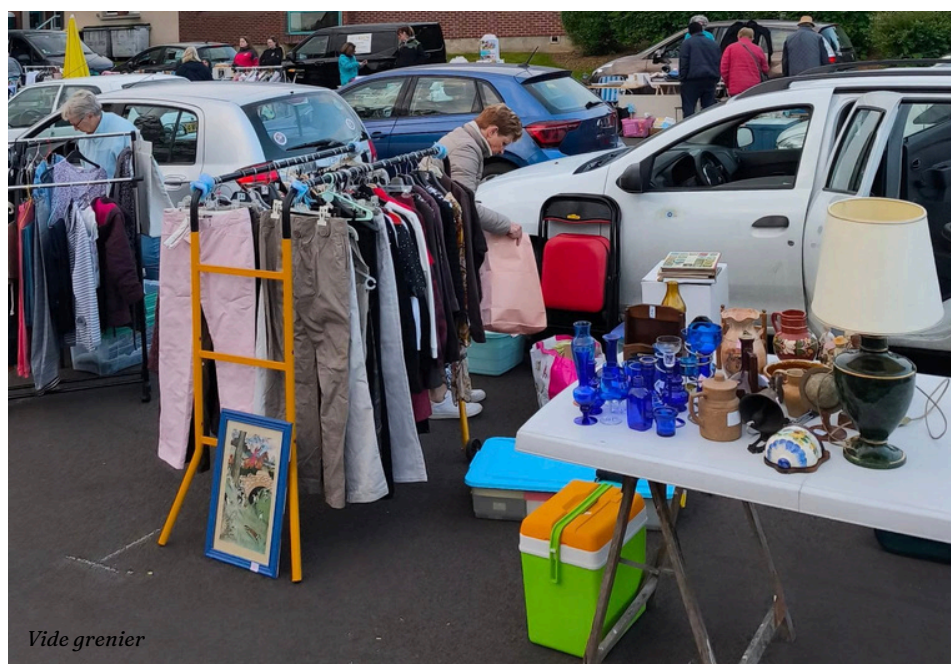
Vide grenier

04/05

Le Comité des Fêtes organise chaque année son traditionnel vide grenier. Sous un soleil radieux, l'événement a attiré une foule de visiteurs, venus chiner parmi la trentaine d'exposants présents. Il était possible de se restaurer sur place.



Vide grenier



Vide grenier

Commémoration

08/05

Les Saint-Garennais se sont rassemblés avec respect et recueillement en présence de Monsieur Barbosa, notre dernier ancien combattant, des associations, du conseil municipal ainsi que de Monsieur Marie, le Directeur de l'école, au cimetière à 11h pour commémorer cette journée du 8 mai qui nous rappelle la fin de la seconde guerre mondiale. C'est un moment solennel pour honorer le sacrifice de celles et ceux qui ont lutté pour notre liberté et notre paix.



De gauche à droite : Michel BARBOSA (notre doyen), Nicole BOURGEOIS, Jean-Michel GUÉRIN, Stéphane MERIEULT, Liliane BOURGEOIS et Alain BERTRAND

Randonnée

18/05

Ce dimanche, une trentaine de marcheurs se sont retrouvés pour une randonnée conviviale, organisée par le dynamique Comité des Fêtes. Après une belle balade, les participants ont pu profiter d'un rafraîchissement bien mérité. Un bon moment d'activité en plein air !



Le groupe des randonneurs

Sortie Jumièges

20/05

Une sortie de fin d'année a été organisée à la base de loisirs de Jumièges pour les enfants de l'école des Sources. Une journée sous le signe de la détente et du divertissement, offrant aux élèves un moment privilégié pour célébrer la fin de l'année scolaire ensemble.



Sortie à Jumièges pour les enfants de l'école des Sources

Fête des voisins

13/06

Les habitants se sont rassemblés pour un pique-nique géant et convivial, transformant notre belle commune en une immense table partagée. Chacun avait apporté de quoi boire et manger, sa table et ses chaises, créant une ambiance chaleureuse et décontractée. Les rires et les conversations ont fusé : un grand merci à tous les participants qui ont fait de cet événement un moment mémorable. Vivement l'année prochaine pour une nouvelle édition encore plus réussie !



Fête des voisins



Fête des voisins

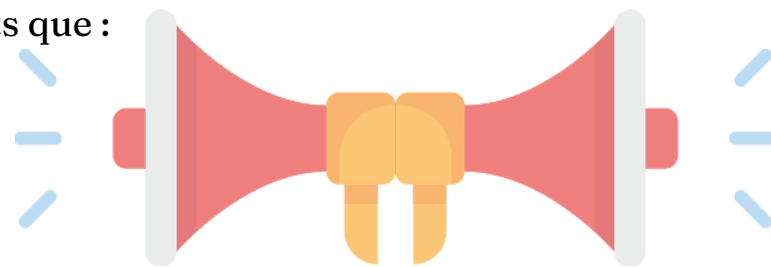
Rappel sur le bruit et le brûlage des végétaux

L'arrêté préfectoral DTARS-SE/N°19-14 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage dans le département de l'Eure stipule que :

ACTIVITES DOMESTIQUE DES PARTICULIERS

ART 7 : Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc., susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués, sauf investigation urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



ANIMAUX

ART 8 : Les propriétaires d'animaux ou les personnes en ayant la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas sources de nuisances sonores et ceci de jour comme de nuit. En particulier, les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

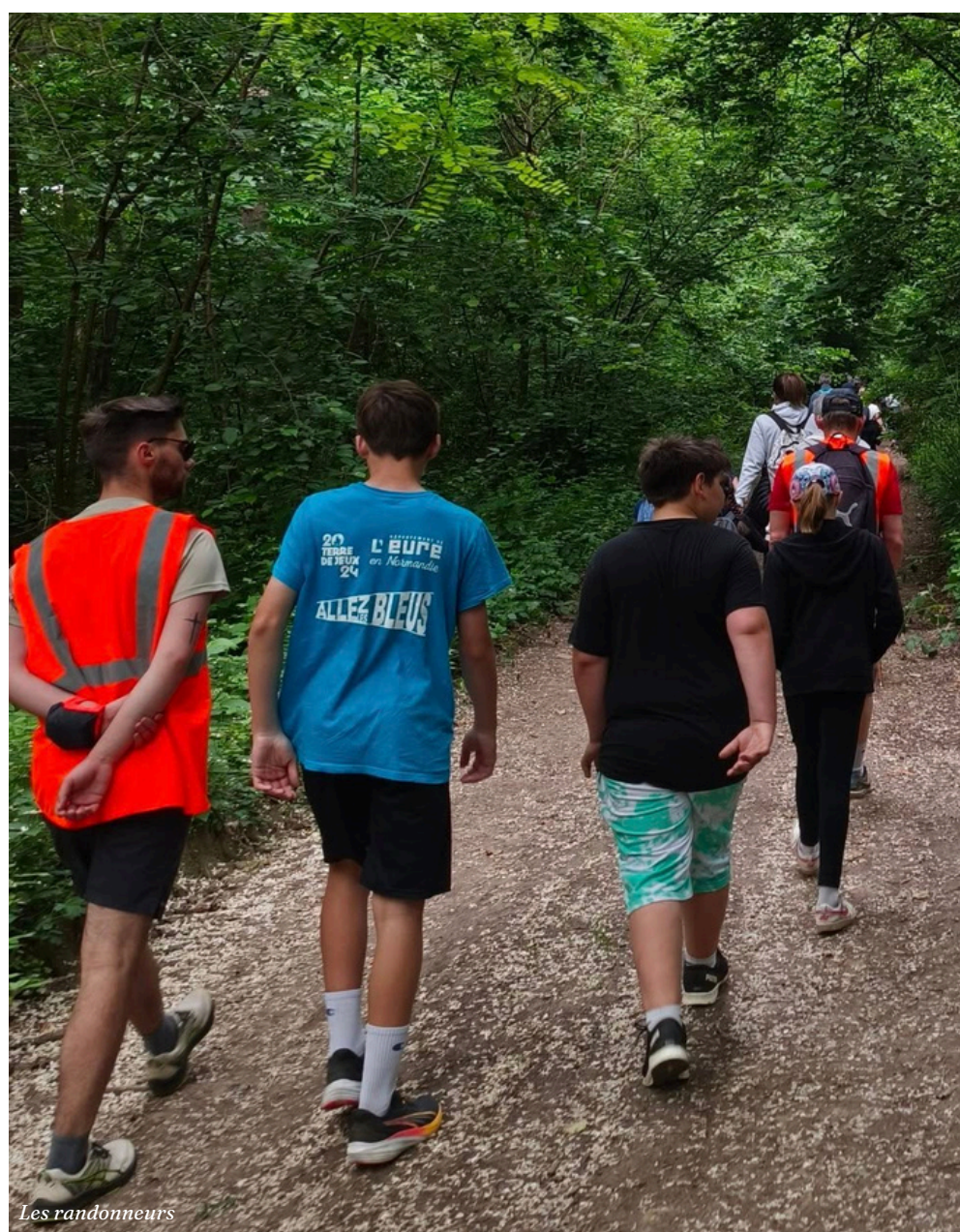


L'arrêté préfectoral D3 SIDPC 20144 relatif au **BRULAGE A L'AIR LIBRE DES DECHETS VERTS** (...) stipule que :

ART 1 : le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux dits "déchets verts" est interdit sur l'ensemble du département de l'Eure. Les déchets verts comprennent les déchets issus de la tonte de gazon, de la taille de haies et d'arbustes, des opérations d'élagage, d'abattage, de débroussaillage, du ramassage des feuilles et aiguilles mortes et autres pratiques similaires à l'exception des déchets issus des activités forestières et activités agricoles en lien avec l'entretien des haies, bois et vergers. **ART 4 :** Ne sont autorisés, du 15 septembre au 15 juin, [...] que les brûlages suivants : *ceux liés aux activités forestières et agricoles ; *ceux concernant des plantes invasives, végétaux malades ou arbres infestés ; * ceux effectués dans le cadre de la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux [...] ; * ceux induits par des travaux de restauration et l'entretien de milieux naturels et des cours d'eau situés sur des parcelles difficiles d'accès avec des véhicules motorisés.

Panneau de randonnée

Un nouveau panneau de randonnée a été installé sur la Route Nationale 15, près de l'abribus face à la mairie afin que vous puissiez découvrir le circuit de randonnée des 7 hameaux.



Les randonneurs



Le nouveau panneau de randonnée

Cybersécurité : les bons réflexes à adopter pour éviter les sites frauduleux



Le développement continu du commerce en ligne en France s'accompagne d'une augmentation notable des signalements concernant des sites frauduleux. Ces plateformes imitent l'apparence de sites de commerce en ligne reconnus, en reprenant leurs codes visuels et en affichant des offres particulièrement attractives. Les objectifs de ces escroqueries peuvent être multiples : encaisser des paiements sans jamais livrer les biens promis ; livrer des produits de qualité très inférieure à celle attendue ; collecter des données personnelles ou bancaires à des fins d'escroquerie, voire d'usurpation d'identité, touchant aussi bien les particuliers que les professionnels. Ayez les bons réflexes :

- **une offre trop alléchante doit immédiatement susciter la méfiance.** Si le prix semble anormalement bas, il y a souvent une raison.
- **avant d'acheter, vérifier l'existence légale du vendeur :** la présence d'informations claires sur l'entreprise (onglets « Qui sommes-nous ? », « Mentions légales », « Conditions générales de vente », etc.) est un premier indicateur. Ces informations doivent être cohérentes et vérifiables. Attention toutefois : ces mentions peuvent elles aussi être usurpées. De nombreuses entreprises signalent l'usage frauduleux de leur nom et de leur identité visuelle ;
- **en cas de doute, la prudence reste la règle :** privilégier les sites reconnus ou recommandés par des proches est souvent le meilleur moyen d'éviter les mauvaises surprises. Les personnes victimes d'un faux site commercial peuvent également effectuer un signalement sur la plateforme THESEE : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R64894>.



Démarchage à domicile abusif

Mieux prévenir :

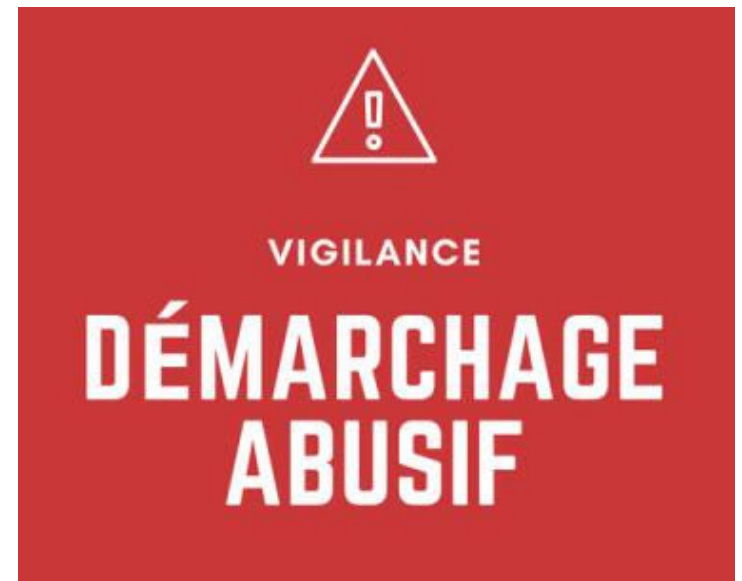
- tout achat à domicile bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours,
- **aucun paiement immédiat ne doit être demandé.**

Repérer les situations à risques :

- se méfier des vendeurs trop insistants ou pressants,
- toujours vérifier l'identité des démarcheurs (carte professionnelle, entreprise enregistrée),
- prendre le temps de réfléchir et comparer plusieurs offres.

Ayez les bons réflexes :

- **ne pas signer sous la pression,**
- en cas de doute, faire un signalement sur www.signal.conso.gouv.fr,
- **partager ces informations avec les voisins et les proches.**



Nouveau point de compostage



Afin de vous permettre de trier vos biodéchets, l'Agglo Seine-Eure a installé une aire de compostage partagé sur le parking de l'école. Ce modèle qui, avec sa colonne centrale de brassage, doit alléger la technique de compostage (pas de retournement, ni brassage avec une griffe, etc.). La particularité du mobilier choisi réside en la présence d'une jardinière autour du composteur, bénéficiant directement des nutriments produits sur place. Afin de garantir leur bonne utilisation et faire « vivre » cette aire, un prestataire assurera leur suivi, organisera des animations ponctuelles et une distribution de compost à partir du printemps prochain.



Pas de sacs noirs dans le bac de tri



. Pas de sacs noirs ou opaques dans le bac de tri

. Emballages jetés directement dans le bac de tri (sans être emballés dans un sac)

. Ne mettre que des emballages, pas d'électroménagers, pas de tuyaux, pas d'objets.

LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE EST OUVERT LE LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI DE 14H À 18H

Crédit Photos :
Liliane BOURGEOIS
Virginie BAUDOIN
Comité des fêtes
Services techniques
Association Sportive
de Saint Pierre la Garenne
Marine ROUEN

Rédaction et mise en page :
Virginie BAUDOIN
Marine ROUEN

